Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 23 (1905)

Heft: 110

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 110 XXIII. Jahrgang. Bern, Donnerstag, 16. März. 1905 Berne, Jeudi, 16 Mars. XXIIIme année. № 110
Erstes Blatt. Première feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage. | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement. | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce. | Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Abhanden gekommener Werttitel (Titre disparu). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

A. Muhlethaler, Güterexpedient, in Burgdorf, hegehrt gerichtliche Amortisation des Talons zu der Obligation der Schweiz. Centralbahn Nr. 173345 zu 4 % vom Jahre 1880.

Gemäss Art. 851 u. ff. des Schweiz. Oblig.-Rechts wird hiemit der allfällige Inhaber dieses Papieres aufgefordert, dasselbe innert drei Jahren, also bis spätestens den 14. Februar 1908, der unterzeichneten Amtsstelle vorzuweisen, ansonst dasselbe als kraftlos erklärt würde.

Basel, den 14. Februar 1905.

(W. 16¹) **Zivilgerichtsschreiberei Basel.**

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1905. 13. März. Inhaber der Firma **O. Geiser, Wirt,** in Bern ist Bernhard Oskar Geiser, von Roggwil, in Bern. Natur des Geschäfts: Betrieb der «Brasserie z. Merkur», Bärenplatz, Bern.

13. März. Die Firma **A. Zimmermann-Schönauer** in Bern (S. H. A. B. Nr. 134 vom 29. April 1898, pag. 551) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

Bureau de Delémont.

13 mars. Le chef de la maison **Anna Cuche,** à Delémont, est Anna, née Jubin, épouse de Henri Cuche, de Courtelary, demeurant à Delémont. Genre d'affaires: Vente de bière en gros.

Bureau Trachselwald.

10. März. Die **Landwirthschaftliche Genossenschaft Rüegsbach** in Rüegsbach, Gemeinde Rüegsau (S. H. A. B. Nr. 31 vom 4. Februar 1896, pag. 123) hat in ihrer Hauptversammlung vom 19. Dezember 1904 am Platze des Christian Mosimann, Friedrich Reinhard und Ulrich Held als Beisitzer in den Vorstand gewählt: Johann Aeschlimann, von Rüegsau, Landwirt daselbst; Johann Flückiger, von Rüegsau, Landwirt in der Aeugstern daselbst, und Johann Bernhard, von Lützelflüh, Landwirt in der Kalchtern z. Rüegsau.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Kriegstetten.

Berichtigung. Der bisherige Prokurist und nunmehrige Subdirektor der Aktiengesellschaft unter der Firma **Kammgarnspinnerei Derendingen (Filature de laine peignée de Derendingen)** in Derendingen heisst nicht Dahlen, wie in Nr. 77 des S. H. A. B. vom 23. Februar 1905, pag. 305 publiziert wurde, sondern «Dahlem».

Appenzell A.-Rh. — Appenzell-Rh. ext. — Appenzello est.

1905. 13. März. Die Firma **Titus Rohner** in Walzenhausen (S. H. A. B. Nr. 66 vom 8. Mai 1883, pag. 529) ist durch Verkauf des Geschäftes erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Firma «Titus Rohner» in Walzenhausen.

13. März. Inhaber der Firma **Titus Rohner** in Walzenhausen ist Titus Rohner jgr., von und in Walzenhausen. Natur des Geschäftes: Fabrikation und Stickerei-Export. Geschäftslokal: Dorf Nr. 25. Die neue Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Titus Rohner» in Walzenhausen.

13. März. Der Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft unter der Firma **Appenzeller Strassenbahn-Gesellschaft,** mit Sitz in Teufen (S. H. A. B. Nr. 67 vom 25. März 1891, pag. 277), hat in seiner Sitzung vom 28. Dezember 1904 an Stelle des verstorbenen Präsidenten Johannes Zuberbühler zum nunmehrigen Präsidenten Johannes Eisenhut-Schaefer, von und in Gais, gewählt. Statutengemäss führen Präsident und Vizepräsident des Verwaltungsrates, sowie der Betriebschef, rechtsverbindliche Einzelunterschrift namens der Gesellschaft.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Grandson.

1905. 18 mars. La raison de commerce **E. Jaquier,** à Ste-Croix (F. o. s. du c. du 5 septembre 1891, nº 182, page 740) a cessé d'exister ensuite de renonciation du titulaire.

13 mars. Les frères Charles, Ulysse, John et Georges Jaccard, les quatre fils de Justin Jaccard, de Ste-Croix, domiciliés à Culliairy, près Ste-Croix, ont constitué à Culliairy, sous la raison sociale **Jaccard frères,** une société en nom collectif dont le siège est à Culliairy, et qui a commencé le 1er mars 1905. Genre de commerce: fabrique de blancs et d'ébauches en tous genres; fonderie; scierie; fabrique de caisses d'emballages, laine de bois.

Bureau de Moudon.

13 mars. Dans son assemblée générale du 29 janvier 1905, l'association **Moulin agricole de Curtilles,** dont le siège est à Curtilles (F. o. s. du c. du 24 octobre 1902, nº 379, page 1514) a renouvelé son conseil d'administration qui se trouve dès lors composé de Héli Besson, à Dompierre, président, Eugène Pichonnat, à Lovatens, vicepréésident, Ulysse Bourgeois, à Curtilles, secrétaire, Louis Déglon, syndic à Curtilles, et Ulysse Vauthey, à Seigneux.

Bureau de Payerne.

11 mars. Sous la dénomination de **Société industrielle et commerciale du district de Payerne,** il s'est fondé à Payerne une société dont les statuts sont datés du 11 décembre 1904 et qui a pour but de s'occuper des intérêts économiques du pays et particulièrement de la législation des institutions, des garanties et de la protection du commerce et de l'industrie tant au point de vue général que local. Son siège est à Payerne; Peut devenir membre de la société toute personne majeure et jouissant de ses droits, établie ou séjournant dans le canton de Vaud, exerçant ou ayant exercé une profession en rapport avec le commerce et l'industrie ou s'intéressant aux questions économiques du pays; la demande d'entrée doit être faite par écrit au comité et appuyée par un membre de la société La qualité de membre se perd par démission ou exclusion; les membres démissionnaires ou exclus perdent tous leurs droits à l'avoir social. La cotisation annuelle à payer par les membres est fixée chaque année par l'assemblée générale; la finance d'entrée est de 3 francs. Les obligations de la société ne sont garanties que par l'avoir social de celle-ci. En cas de dissolution le solde en caisse sera affecté à un but d'utilité publique, suivant décision de l'assemblée générale. Les publications de la société seront faites dans deux journaux locaux. Les organes de la société sont: *a.* l'assemblée générale; *b.* le comité, et *c.* les commissaires-vérificateurs. Le comité est composé de neuf membres nommés chaque année par l'assemblée générale et rééligibles. Le président et le secrétaire possèdent collectivement la signature sociale. Le président est Henri Favre, négociant; le vice-président: Louis Frossard, fabricant; le secrétaire: Frédéric Ney, instituteur, tous les trois domiciliés à Payerne.

11 mars. La raison de commerce **Emile Clot, charcutier,** à Payerne (F. o. s. du c. du 17 octobre 1900, nº 346, page 1388), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

11 mars. Antoine Morini, Primo Coliva et Sante Bianchi, les trois originaires d'Italie, domiciliés à Grandcour, ont constitué à Grandcour sous la raison sociale **Morini et Cie,** une société en nom collectif, commencée le 1er janvier 1905. Genre de commerce: Entreprises privées et publiques. Bureau: à Grandcour.

Bureau de Vevey.

11 mars. Le chef de la maison **C. Maillard,** à Vevey, est Constant-Adrien, fils de Pierre-David Maillard, de Chesalles sur Oron, domicilié à Vevey. Genre de commerce: Boucherie et charcuterie. Bureau et magasin: Avenue de Corsier nº 1, à Vevey.

11 mars. La maison **Jn Muller-Mury,** à Vevey (F. o. s. du c. du 1er juillet 1896 nº 182, page 756), a cessé d'exister ensuite de cessation de commerce. Cette raison est radiée.

13 mars. La société anonyme **Société des Bains du Lac de Clarens,** dont le siège est à Clarens, Commune du Châtelard (F. o. s. du c. du 30 décembre 1898, nº 355, page 1476) fait inscrire qu'en date du 6 octobre dernier, l'assemblée générale de cette société à nommé Christian Bührer, pharmacien, à Clarens, en qualité de président du conseil d'administration. Ont en outre été élus en qualité de membres du dit conseil: 1º Jules Bal, domicilié à Clarens; 2º Louis Michel, domicilié à Tavel sur Clarens, et 3º Ernest Major, domicilié à Clarens. Aux termes des inscriptions antérieures, la société est représentée vis-à-vis des tiers par la signature du président et celle du secrétaire du conseil d'administration conjointement entr'eux, ou par celles de deux administrateurs. Le secrétaire du conseil d'administration est Edouard Mermod, administrateur postal, domicilié à Clarens.

Wallis — Valais — Vallese

Bureau de St-Maurice.

1905. 13 mars. Jules Lugon, de et à Finhaut, fait inscrire qu'il est le chef de la maison **Jules Lugon,** à Finhaut; Jules Lugon succède à la maison **Lugon Jos.,** à Finhaut (F. o. s. du c. du 8 mai 1891, nº 108, page 443), dont elle prend l'actif et le passif. Cette dernière est donc radiée. Genre de commerce: exploitation de l'hôtel Croix Fédérale à Finhaut. Bureau à l'hôtel.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau du Locle.

13 mars. La raison **P. Etevenard,** aux Brenets, Saut du Doubs (F. o. s. du c. du 16 juillet 1883 nº 104, page 834) est radiée pour cause de cessation de commerce.

Genf — Genève — Ginevra

11 mars. Le chef de la maison **John LeCoultre,** à Genève, commencée en 1897, est John-Gustave LeCoultre, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Régie, vente et achat d'immeubles et de propriété. Bureau: 29, rue de la Croix d'or.

B. 4.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone
et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio
pour l'exercice 1904.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		1,030	—	Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.
		59,989	16	Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.
		3,412	35	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
		4,350	—	Location.
		965	05	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
		12,073	24	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
		11,004	58	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.
		1,600	—	Frais de confection de billets de banque, amortissement.
96,769	53	2,345	15	Divers (contentieux, voyages, etc.).
				II. Impôts.
		1,914	15	Impôt fédéral sur billets de banque.
		11,484	90	Impôts cantonaux sur billets de banque.
		8,891	60	Autres impôts cantonaux.
29,013	10	6,722	45	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		12,381	27	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		106,361	13	A comptes courants créanciers.
		328,114	69	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur billets à ordre et billets de tiers:
		82,345	—	Escompte bonifié.
				Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):
				227,682. 43 Intérêts et coupons payés.
				253,667. — Intérêts et coupons échus non perçus.
				481,349. 43
784,564	52	255,362	43	225,987. — A déduire: intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissement.
		14,121	43	Sur effets escomptés sur la Suisse.
		37,178	57	Sur comptes courants débiteurs.
76,084	25	24,784	25	Sur effets publics, pertes et moins-value.
				VI. Bénéfice net.
		920	62	Solde au 31 décembre 1903.
73,869	82	72,949	20	Bénéfice net de l'exercice 1904.
1,060,251	22			

Avoir — Produits

I. Produit du compte d'effets de change.						
Effets escomptés sur la Suisse:						
Intérêts perçus et commissions	fr.	52,209. 96				
Réescompte de l'exercice précédent à $4^1/_2$ %	„	5,558. 50				
	fr.	57,768. 46				
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à $4^1/_2$ %	„	5,699. 34		52,069	12	
Effets sur l'étranger:						
Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours	fr.	90,378. 41				
Réescompte de l'exercice précédent à $4^1/_2$ %	„	5,213. —				
	fr.	95,591. 41				
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à $4^1/_2$ %	„	8,690. 55		86,900	86	
Avances sur nantissement:						
Intérêts perçus et commissions	fr.	28,614. 51				
Réescompte de l'exercice précédt à $4^1/_2$ %	„	3,150. —				
	fr.	31,764. 51				
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à $4^1/_2$ %	„	4,370. —		27,394	51	166,364 49
II. Intérêts créanciers et commissions.						
a. Sur créances en comptes courants.						
Des banques d'émission, correspondants et agences				31,421	50	
Des comptes courants débiteurs				430,288	46	
b. Sur autres créances et placements.						
De placements hypothécaires de toute natnre				85,479	75	
De reports				42,375	—	
D'effets publics:						
Intérêts perçus sur les effets publics propres	fr.	220,148. 60				
Bénéfice sur le cours des effets publics propres	„	30,217. 06				
Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904	„	111,769. 25				
	fr.	362,134. 91				
A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	„	68,381. 85				
	fr.	293,753. 06				
Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers	„	1,623. 50		295,376	56	
Commissions, etc., sur divers				1,059	45	885,950 72
III. Produits des immeubles.						
Du bâtiment de la banque						2,500 —
IV. Droits et indemnités.						
Droit de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeurs, etc.						975 —
V. Produits divers.						
Sur participations et syndicats				1,757	35	
Divers: Sur coupons B. B. et monnaies étrangères				1,783	04	3,540 39
VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.						
Report à nouveau						920 —
						1,060,251

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone, pour l'exercice 1904.

Répartition du bénéfice

suivant art. 46 *) des statuts, proposée par le conseil d'administration et la commission de revision.

Le bénéfice de l'année 1904 se monte à . . . . . fr. 73,869. 82

qui seront répartis de la manière suivante:

Aux actionnaires $4^1/_2$ % sur le capital de fr. 1,625,000 . . . . . „ 73,125. —

Report à nouveau fr. 744. 82

---

*) Art. 46 des statuts:

Le bénéfice net résultant du bilan, excédant le 5 %, attribué aux actionnaires sera réparti comme suit:

a. $^2/_{10}$ (deux dixièmes) au fonds de réserve.

b. $^1/_{10}$ (un dixième) à la direction et aux employés.

c. $^1/_{10}$ (un dixième) au conseil d'administration.

d. Les autres $^6/_{10}$ (six dixièmes), dividende supplémentaire, aux actionnaires.

Si le dividende sur les actions, joint à l'intérêt, atteignit le 6 %, le conseil d'administration sera en plein droit de destiner une somme supérieure, ou même tout l'excédent, au fonds de réserve.

L'assemblée des actionnaires ne pourra modifier cette disposition sans avoir obtenu les $^3/_4$ des votes.

Le droit réservé au conseil d'administration au § 1 cessera aussitôt que le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social.

B. 4.

Bilan annuel
de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone
et de ses succursales Locarno, Lugano et Mendrisio
au 31 décembre 1904.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif

				I. Caisse.
		800,000	—	Converture des billets, en espèces ayant cours légal.
		6,600	—	Chambre de compensation, compte A.
		84,478	33	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		891,073	33	*Encaisse légale.*
		20,800	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		56,450	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
		11,245	50	Chambre de compensation, compte B.
		74,117	13	Billets et monnaies étrangers.
1,187,765	28	134,079	32	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		486,787	64	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur places non rentrés et autres créances à courte échéance.
		346,291	13	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		1,255,955	96	Correspondants débiteurs.
2,287,157	63	198,122	90	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				334,886. 30 échus dans les 30 jours.
				328,757. 25 „ entre 31 et 60 jours.
				288,262. 45 „ „ 61 et 90 „
		1,087,044	75	135,138. 75 „ après 90 jours.
				Effets sur l'étranger:
				601,871. 81 échus dans les 30 jours.
				248,688. 26 „ entre 31 et 60 jours.
				424,496. 82 „ „ 61 et 90 „
		1,505,167	26	230,110. 37 „ après 90 jours.
				Avances sur nantissement:
				60,000. — échus dans les 30 jours.
				90,000. — „ entre 31 et 60 jours.
				108,000. — „ „ 61 et 90 „
		397,000	—	139,000. — „ après 90 jours.
3,297,748	68	308,586	67	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		13,543,311	42	Comptes courants débiteurs avec crédit convert.
		1,619,905	17	Créances hypothécaires.
16,146,895	51	983,178	92	Compte de reports.
				V. Placements à terme indéfini.
		436,610	—	Actions } Suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		959,182	60	Obligations }
		1,395,742	60	*Effets publics.*
1,403,680	20	7,887	60	Liquidations et soldes.
				VI. Valeurs en nantissement.
		1,387,007	50	Effets publics, déposés à la caisse de consignation (voir annexe nº 2).
2,087,007	50	700,000	—	Titres hypothécaires.
				VII. Placements fixes.
		242,968	50	Commandites et participations.
312,968	50	70,000	—	Immeuble à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
111,769	25			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
26,784,437	55			

Passif

				I. Emission de billets.
		1,979,200	—	Billets en circulation } (voir annexe nº 1)
		20,800	—	Propres billets en caisse }
		2,000,000	—	
				II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
		126,407	06	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
		1,523,959	01	Correspondants créanciers
		2,618,648	07	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		1,645,655	05	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)
		1,076	—	Dividendes échus et non encaissés
		253,667	—	Intérêts et coupons échus non perçus
		6,169,412	19	
				III. Engagements sur effets de change.
		285,000	—	Billets à ordre à terme
		200,000	—	Acceptations pour compte de tiers
		485,000	—	
				IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
		716,460	05	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		8,863,340	86	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)
		3,996,044	74	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable
		2,816,550	—	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
		16,392,895	65	
				V. Comptes d'ordre.
		18,759	89	Réescompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
		73,125	—	Bénéfice net à répartir pour l'année 1904
		91,884	89	
				VI. Fonds propres.
		1,625,000	—	Capital versé
		20,000	—	Fonds de réserve statutaire
		744	82	Report du solde de bénéfice pour l'année 1905
		1,645,744	82	
		26,784,437	55	

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone, au 31 décembre 1904.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1904.

			Emission	En caisse	En circulation
200	billets de fr.	1000 =	fr. 200,000	—	200,000
600	„ „ „	500 =	„ 300,000	1,500	298,500
10,000	„ „ „	100 =	„ 1,000,000	13,500	986,500
10,000	„ „ „	50 =	„ 500,000	5,800	494,200
20,800	billets	=	fr. 2,000,000	20,800	1,979,200

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

L'article 6 du règlement est ainsi conçu:

La banque rembourse aux comptes créanciers contre chèque:
jusqu'à fr. 5,000 à vue,
de „ 5,000 à fr. 10,000 après 2 jours de préavis,
de „ 10,000 à „ 25,000 „ 5 „ „ „
et toute somme supérieure suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a.	554 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 25,000	fr. 2,268,648. 07
	14 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000, chaque fr. 25,000	„ 350,000. —
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 2,618,648. 07
c.	14 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000 (**remboursables après 8 jours**)	„ 716,460. 05
		fr. 3,335,108. 12

Annexe nº 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes:
jusqu'à fr. 200 à vue,
de „ 200 à fr. 500 après 10 jours de préavis,
„ „ 500 à „ 1000 „ 20 „ „ „
„ „ 1000 à „ 2000 „ 60 „ „ „
„ „ 2000 à „ 3000 „ 90 „ „ „
et toute somme supérieure après 6 mois de préavis.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a.	3769 dépôts avec un avoir an-dessous de fr. 200	fr. 250,255. 05
	6977 dépôts avec un avoir an-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte	„ 1,395,400. —
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,645,655. 05
c.	6977 dépôts. Avoir au-dessus de fr. 200, **remboursables après 8 jours**	„ 8,863,340. 86
		fr. 10,508,995. 91

Annexe nº 5. Engagements éventuels.

Engagements provenant d'effets de change réescomptés et non encore échus au 31 décembre 1904 . . . . . fr. 3,759,700. —

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 440.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation des valeurs	Nominal	Cours	Sommes	
	I. Obligations.				
	a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.				
132	3½ % Oblig. Emprunt fédéral chemins de fer suisses	132,000	99	130,680	—
132	4 % „ Rente fédérale	99,000	106.50	105,435	—
326	3½ % „ Emprunt canton du Tessin, conversion	246,000	99	243,540	—
925	3½ % „ „ „ „ „ rédimible .	462,500	96.50	446,312	50
196	3¾ % „ „ ville de Rome (or) . . .	98,000	100.50	98,490	—
310	3 % „ „ chemins de fer italiens, (garanties)	155,000	855	110,050	—
	4 % Rente italienne	100,000	102.50	102,500	—
	4 % „ autrichienne	100,000	100	100,000	—
				1,337,007	50
	b. En possession de la banque.				
7	3½ % Oblig. Emprunt canton du Tessin, conversion	3,500	99	3,465	—
17	3½ % „ „ „ „ „ rédimible .	8,500	96.50	8,202	50
96	3½ % „ „ ville de Bellinzone 1889 .	48,000	96.50	46,320	—
302	3½ % „ „ „ „ „ 1895, remboursable en 1905	151,000	100	151,000	—
27	4 % „ Emprunt ville de Bellinzone 1901 .	13,500	101	13,635	—
61	3 % „ „ canton de Genève, à primes	6,100	100	6,100	—
5	4½ % „ „ ville de la Chaux-de-Fonds .	5,000	100	5,000	—
419	3¾ % „ „ ville de Rome (or)	209,500	100.50	210,547	50
275	3 % „ „ chemins de fer Lombards-Venitiens	137,500	325	89,375	—
409	3 % „ Emprunt chemins de fer méridionaux	204,500	355	145,195	—
31	3 % „ „ „ „ „ italiens (garanties)	15,500	355	11,005	—
120	4 % „ Emprunt chemins de fer secondaires Sardes	60,000	101	60,600	—
	A reporter			2,087,452	50

Nombre	Désignation des valeurs	Nominal	Cours	Sommes	
	Report			2,087,452	50
20	3 % Oblig. Emprunt chemins de fer secondaires Sardes.	10,000	350	7,000	—
27	3½ % „ Emprunt chemins de fer du Gothard	13,500	98	13,230	—
9	3½ % „ „ fédéral chemins de fer suisses.	9,000	99	8,910	—
40	4 % „ Emprunt société de navigation et de chemin de fer sur le lac de Lugano	40,000	100	40,000	—
58	4 % „ Emprunt consortium pour la correction du fleuve Maggia . . .	29,000	99	28,710	—
	4 % Rente italienne	81,900	102.50	32,697	50
	4 % „ autrichienne (papier)	16,768	100	16,768	—
	Divers: Coupons et valeurs étrangères			61,372	10
				2,296,140	10
	II. Actions.				
50	Actions Banque de la Suisse italienne, Lugano .	5,000	175	8,750	—
100	„ Banque popul. tessinoise, Bellinzone . .	5,000	85	8,500	—
295	„ Banque popul. de Lugano	29,500	140	41,300	—
7	„ Chemin de fer du Gothard	3,500	930	6,510	—
102	„ Société de navigation et de chemin de fer sur le lac de Lugano	51,000	525	53,550	—
310	„ Société de navigation et de chemin de fer sur le lac Majeur	155,000	900	279,000	—
390	„ Manufacture de chapeaux ci-devant Amman. Labhardt & Co	39,000	100	39,000	—
	Actions .			436,610	—
	Obligations			2,296,140	10
	TOTAL .			2,732,750	10

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces. Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Alfred Schuppisser & Co.,

Bankgeschäft,

Zürich, Bahnhofstrasse Nr. 32.

Wir empfehlen uns für:

Vorschüsse auf kurante Wertpapiere in laufender Rechnung oder gegen Obligo.

Eröffnung von Debitoren-, Kreditoren- und Scheckrechnungen.

Diskonto und Inkasso von in- und ausländischen Wechseln.

Besorgung von Kapitalanlagen in in- und ausländischen Wertpapieren.

Ausführung von Börsenaufträgen im In- und Auslande.

Aufbewahrung und Verwaltung von Wertpapieren.

Besorgung von Subskriptionen, Konversionen und Finanzoperationen.

Uebernahme ganzer Anleihen.

An- und Verkauf von ausländischen Coupons, Noten und Sorten.

Ausstellung von Kreditbriefen und Abgabe von Schecks auf in- und ausländische Plätze.

Unser Kursblatt versenden wir an Interessenten auf Verlangen gratis und franko. [107;]

Diplolithplattenfabrik A.-G. in Dietikon

Einladung zur ordentlichen Generalversammlung

der Diplolithplattenfabrik A.-G. in Dietikon auf **Montag, den 27. März 1905,** vormittags 11 Uhr, im «Waagstübli», Zunfthaus «zur Waag» in **Zürich.**

Traktanden:

1) Protokoll.
2) Berichterstattung über das letzte Geschäftsjahr.
3) Rechnungsabnahme und Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinnes; Décharge-Erteilung an den Vorstand.
4) Wahlen.
5) Verschiedenes.

Die Jahresrechnung liegt den Aktionären im Bureau der Gesellschaft vom 17. März d. J. an zur Einsichtnahme auf; ebendaselbst können Zutrittskarten zur Generalversammlung gegen Aktienausweis bis zum 25. März d. J. bezogen werden. Auf Verlangen werden solche durch die Post zugesandt.

Dietikon, den 16. März 1905.

(633) **Der Vorstand.**

Schweizerische Tabakfabrik

best eingerichtet, sehr leistungsfähig und mit ausgedehnter Kundschaft ist wegen Kränklichkeit des Eigentümers zu verkaufen.

Für einen energischen, jüngern Mann, der sich zum Reisen eignet und dem genügendes Kapital zur Verfügung steht, würde sich damit eine sehr lohnende Zukunft bieten. (555)

Interessenten belieben sich durch **Haasenstein & Vogler, Basel,** an G 1098 Q zu wenden und werden jede wünschbare Auskunft gerne erhalten.

LUGANO

HOTEL & PENSION SEEGER

2 Minuten vom Bahnhof, in aussichtsreicher, sonniger Lage. Moderner Komfort. Zentral-Warmwasser-Heizung. Elekt. Licht. Vorzügl. Verpflegung. Pensionspreis von Fr. 7.— an.

(431) **Familie Seeger.**

Schweizerischer Bankverein

Gegen Hinterlage couranter Wertpapiere gewähren wir bis auf weiteres

Vorschüsse auf 3 Monate à 3½ % Zins per Jahr

ohne Provisions-Berechnung (18)

gegen Eigenwechsel.

Basel, 31. Januar 1905.

Die Direktion.

COMMUNE DE VEVEY

Emprunt 3½ % 1888, remboursement de titres

Les 14 obligations, dont les numéros suivent, seront remboursées le 30 juin 1905, au siège de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, ou par ses agences dans le canton de Vaud. [593]

Nos: 11, 99, 145, 157, 174, 440, 474, 539, 554, 709, 743, 747, 749, 751.

Vevey, le 3 mars 1905.

Secrétariat municipal.

Fabrication et spécialité:

Pinces à plomber et plombs

construction extra-ordinairement forte à l'usage des caisses d'état et banques. Petites pinces à plomber à poche et plombs pour services d'électricité, service des eaux, fabriques de produits chimiques, contrôleurs de la viande, etc.

H. ISLER, atelier de mécanique et de gravure, WINTERTHOUR. (386)

Kesselschmiede Richterswil

empfiehlt sich für Lieferungen von (166.)

Blechrohrleitungen, Dampfkesseln

Schweissarbeiten, Eisenkonstruktionen

◆ jeder Art und Grösse ◆

Projekte, statische Berechnungen, Kostenvoranschläge auf gefl. Anfragen.

Prima Material, solide Arbeit, prompte Bedienung. Prima Referenzen.

(808.)

Buchdruckerei H. JENT in Bern. — Imprimerie H. JENT, à Berne.